

Groupe de pilotage départemental  
du comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté

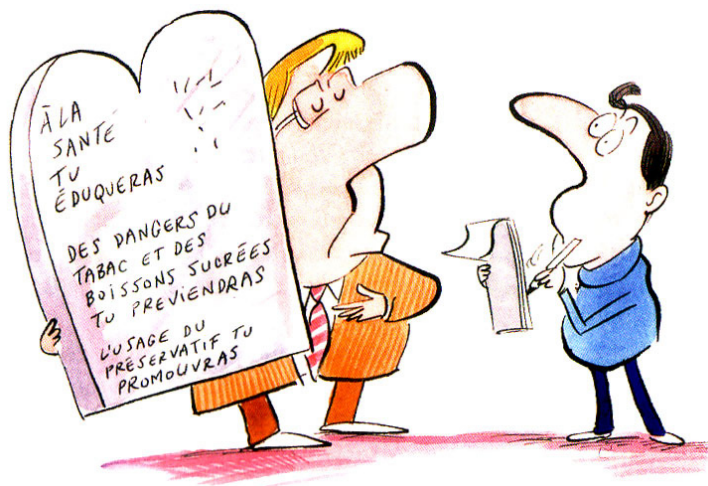
# La prévention des conduites addictives : rôle et place des parents

Les relations entre l'école et les parents d'élèves concourent au bon fonctionnement du système éducatif et la réussite des jeunes. De nombreuses études mettent en évidence l'intérêt de cette collaboration notamment en matière de prévention.

## Quelles sont les préoccupations des parents ?

Une enquête nationale réalisée par une association de parents publiée le 9 Octobre 2008 nous apprend que, aussi bien en collège, lycée ou lycée professionnel, l'usage de la drogue est la première inquiétude des parents.

En fonction du niveau d'enseignement et avec des différences entre collège, lycée et lycée professionnel, l'usage d'alcool, la violence à l'école et les accidents de la route sont le plus souvent cités par les parents.



C'est au lycée professionnel que les parents sont le plus inquiets.

## Exercer sa parentalité

Exercer sa parentalité, c'est notamment définir et poser un cadre structurant à son enfant dans les

limites duquel il peut s'épanouir et grandir. C'est être en capacité d'écoute et de dialogue en se positionnant comme adulte responsable et bienveillant. Si, d'une façon générale, tous les acteurs de l'enfance sont concernés, les parents gardent une place unique. L'évolution de la société, mais aussi de multiples mutations touchant les familles, les relations conjugales et les rôles parentaux, rendent parfois difficiles l'exercice de la parentalité et l'éducation des enfants. La multiplication des informations, voire des injonctions ne facilite pas la tâche des parents. Tous les parents ont besoin de savoir qu'ils ne sont pas seuls face aux interrogations qui peuvent apparaître dans les différentes étapes du développement de leur enfant.

## Les textes

Si depuis longtemps la complémentarité de l'action éducative de l'école et de la famille était soulignée, ce n'est que récemment que les droits des parents ont été inscrits dans la loi : participation à la vie scolaire et dialogue avec les enseignants (1989), démarche d'éducation partagée et partenariat (2001)... La circulaire du 25 août 2006 rassemble l'ensemble des textes précédents et précise le droit à l'information des parents sur la scolarité de leur enfant, la définition des moyens dont disposent les associations et les représentants des parents.

## L'enquête HSBC

L'enquête HSBC (*Health behaviour in school-aged children*, O.M.S.) concernant la santé des adolescents de Midi-Pyrénées de 11 à 15 ans, parue en octobre 2008, nous fait part de la situation actuelle.

— **Consommation de cannabis** : 10% des jeunes de 11 à 15 ans dans la région ont expérimenté le cannabis. À 15 ans, 2 jeunes sur 10 en ont consommé au cours de l'année. Ces niveaux d'usage sont plus élevés chez les garçons mais ne diffèrent pas de ceux observés en moyenne nationale. Comme en 2002, ces taux placent notre pays parmi les plus consommateurs d'Europe. Pour les 15 ans, la France occupe la sixième place (les trois premières places sont occupées par le Canada, l'Espagne et les États-Unis).

— **L'alcool** reste le produit le plus expérimenté : plus des trois

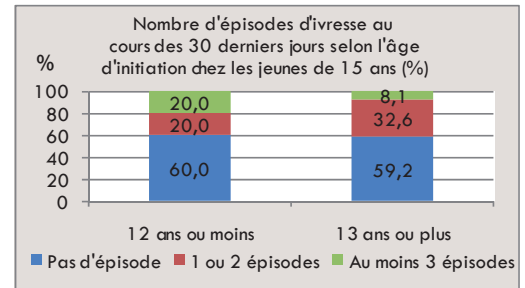
quarts des jeunes de Midi-Pyrénées en ont déjà consommé, le quart environ a déjà été ivre.

8,4% en ont un usage régulier (plus de 10 fois par mois), plus souvent les garçons.

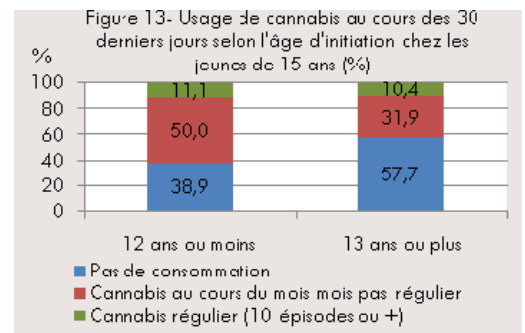
Entre 2002 et 2007, l'expérimentation de l'ivresse est orientée à la hausse (20,8% à 23,5%), situation comparable sur l'ensemble du territoire. La proportion d'élèves déclarant avoir déjà été ivres au cours de leur vie passe de 6% chez les élèves de 11 ans, à 16% chez

ceux de 13 ans et 41% chez ceux de 15 ans.

## Les constats actuels



Source : Hbsc Midi-Pyrénées 2007



## L'enquête CISP

L'enquête du CISP de Rodez « Les jeunes et l'alcool : pratiques, perceptions et représentations », réalisée en avril 2008, permet de dresser un état des lieux local « instantané », de donner une image de la situation à un moment donné et sur un territoire précis.

— La moitié des jeunes déclarent avoir bu de l'alcool pour la première fois lors d'une fête fa-

miliaire et 36% lors d'une soirée entre amis.

— Plus d'un jeune sur dix a déjà expérimenté l'alcool avant 10 ans mais la grande majorité l'expérimente après l'âge de 12 ans.

— L'âge moyen du premier épisode d'ivresse aiguë (« première cuite ») est de 14,7 ans.

— Il n'y a pas de différence notable entre les filles et les garçons en termes d'âge des premières

ivresses.

— Un usage régulier d'alcool avant l'âge de 14 ans s'avère très rare.

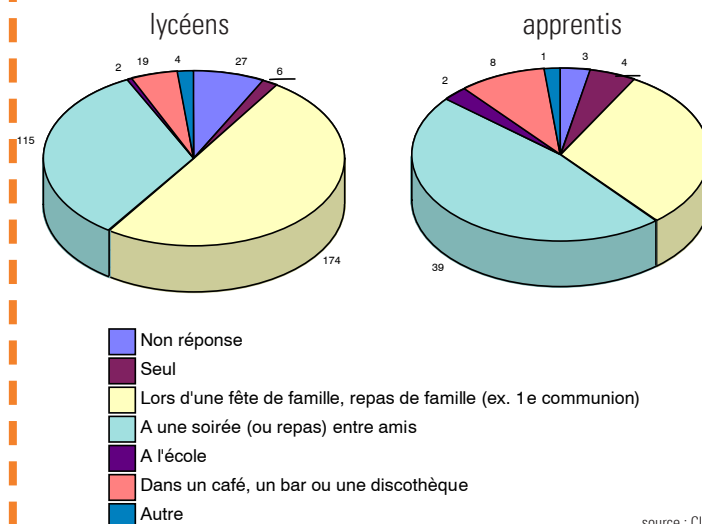
— Plus de 3 jeunes sur 4 déclarent ne pas consommer d'alcool plus de 4 fois par mois.

— Les élèves disent consommer de l'alcool en groupe, avec les amis dans 9 cas sur 10, mais également fréquemment en famille.

— Les jours où les jeunes consomment le plus d'alcool sont le vendredi et le samedi (week-end) ainsi que le dimanche. Deux autres jours sont également fréquemment cités : un phénomène d'alcoolisation importante le mercredi après-midi (notamment chez les internes) et le jeudi soir (notamment chez les apprentis).

— Près de 8 jeunes sur 10 déclarent ne s'être jamais rendus dans leur établissement après s'être alcoolisés, mais cela signifie que près de 20% l'ont déjà fait (82 jeunes, soit un élève sur 5) dont 19 à plusieurs reprises. Moins de 2% des répondants ont déjà manqué les cours à cause de leur consommation d'alcool, ce comportement étant exclusivement masculin quand il est déclaré.

## Contexte d'expérimentation de l'alcool



source : CISP

# Les lieux de rencontre

De très nombreux parents, face aux problématiques d'usage de produits illicites et de consommation d'alcool chez leurs enfants, parfois très jeunes, se sentent désorientés et ont le sentiment de ne plus être légitimes pour imposer une exigence éducative. Cette problématique s'inscrit dans un contexte plus général de doute des parents quant à leurs capacités éducatives sur des sujets où la pression sociale est forte.

Pour leur redonner confiance, il faut renforcer leurs compétences éducatives, notamment en développant l'information à leur intention et en leur fournissant des repères fiables. Ainsi, tout en se situant dans une approche positive, ils pourront gérer plus efficacement leur relation avec leur(s) enfant(s), affirmer les interdits et faire face aux défis de la vie quotidienne.

Il s'agit donc de trouver les moyens adaptés pour atteindre les familles quels que soient leurs modes de vie et leur proposer des ressources nécessaires afin qu'elles reçoivent information, aide et accompagnement.

Les principaux moments de la vie des établissements sont l'occasion de rencontre avec les parents. À partir du dialogue qui s'instaure autour des ques-

tions concernant la vie de leur(s) enfant(s), les professionnels peuvent contribuer au renforcement des compétences parentales.

— L'**accueil individualisé des familles** au moment de l'inscription des nouveaux élèves



photo © kr4gin — <http://www.flickr.com/photos/kr4gin/405528793/>

au mois de juin.

— Le **calendrier des différentes rencontres** prévues dans l'année est adressé à chaque famille ainsi que les coordonnées des différents référents (professeur principal, C.P.E...).

— L'**accueil de l'ensemble des parents des nouveaux élèves** destiné à présenter l'équipe d'encadrement ainsi que le projet de l'établissement.

— Les **rencontres parents-professeurs** organisées selon

les directives officielles, ainsi que les réunions concernant plus particulièrement l'orientation.

— En cas de difficultés repérées, résultats ou problème de comportement, les parents sont invités à **rencontrer l'équipe pédagogique**.

— La **gestion de l'absentéisme et du suivi des élèves** sont

l'occasion d'un échange avec les familles.

Les autres occasions de rencontre sont :

— les **sorties scolaires** : voyages, visites d'entreprises, sorties culturelles ;

— les **soirées à thème** organisées pour les parents sur des sujets divers : adolescence, toxicomanie, consommation d'alcool. Ces soirées pourraient être enrichies par la présentation des réalisations des élèves sur ces thèmes, aux parents, aux enseignants, aux autres élèves ;

— le **C.E.S.C.** : instance qui permet la mise en œuvre de projets de prévention à partir de besoins identifiés dans l'établissement, en partenariat et bien sûr avec les parents ;

— le **foyer socio-éducatif** : association qui fait lien entre les élèves et leur famille et les différents membres de l'institution. C'est un lieu de construction de relations de confiance et de partenariat pour des actions de co-éducation.

## Qu'est-ce qu'être en bonne santé ?

**Définition de l'O.M.S.** (1948) : la santé ne se définit pas seulement comme une absence de maladie mais comme un état de bien-être à la fois physique, psychologique et social.

**Charte d'Ottawa** (1986) : la santé se définit comme la mesure dans laquelle un groupe ou un individu, peut d'une part, réaliser ses ambitions et satisfaire ses besoins, et d'autre part, évoluer avec le milieu ou s'adapter à celui-ci. La santé est donc perçue comme une ressource de la vie quotidienne, et non comme le but de la vie... Elle dépasse les modes de vie sains pour viser le bien-être.

**Définition de E. Fuschs** (1997) : la santé est la condition des possibilités physiologiques et psychologiques nécessaires pour participer à la vie commune.



Les établissements peuvent proposer des actions de sensibilisation et mettre à profit les différentes rencontres organisées pour apporter de l'information concernant la prévention des conduites à risques. Les actions peuvent avoir une organisation différente, selon des modalités variées, favorisant la créativité et le dialogue.

Les professionnels doivent être eux-mêmes avisés des modes de consommation et des risques liés afin de se positionner dans une cohérence éducative au sein de la communauté.

À l'occasion des rencontres avec les familles, les professionnels seront attentifs à restaurer le parent dans son rôle éducatif en le confortant dans sa place et dans ses compétences.

### Les ressources

En amont, tout professionnel accueillant des familles pourra s'appuyer sur les **différentes ressources** :

- le guide du professeur principal : site RVP (cf. les rencontres parents-professeurs)
- article « enseignants-parents : un lien professionnel » : [www.education.gouv.fr/cid4221/la-place-et-le-role-des-parents-dans-l-ecole.html](http://www.education.gouv.fr/cid4221/la-place-et-le-role-des-parents-dans-l-ecole.html)
- le médiateur, rencontres parents-professeurs : <http://media.education.gouv.fr/file/90/1/2901.pdf>
- données françaises de l'enquête internationale HBSC (Health Behaviour in School-aged Children), la santé des élèves de 11 à 15 ans, France 2006 : [www.inpes.sante.fr](http://www.inpes.sante.fr)
- prévention des conduites addictives, guide d'intervention en milieu scolaire : [www.eduscol.education.fr/drogues](http://www.eduscol.education.fr/drogues)
- plan gouvernemental de

## Les propositions d'actions

lutte contre les drogues et les toxicomanies 2008-2011 : [www.drogues.gouv.fr](http://www.drogues.gouv.fr)

### Formation

La formation des professionnels sur ces questions peut être envisagée sur site ou au niveau des bassins de formation.

### Actions

Des actions à destination des parents pourront s'appuyer sur les réseaux d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents (REAPP), en référence à la circulaire interministérielle n° DIF/DGAS/2B/DGESCO/DIV/2008/361 du 11 décem-

bre 2008. L'adresse du site dédié à la parentalité est [www.point-infofamille.fr](http://www.point-infofamille.fr). Le financement des actions de soutien aux parents sont possibles auprès des DDASS.

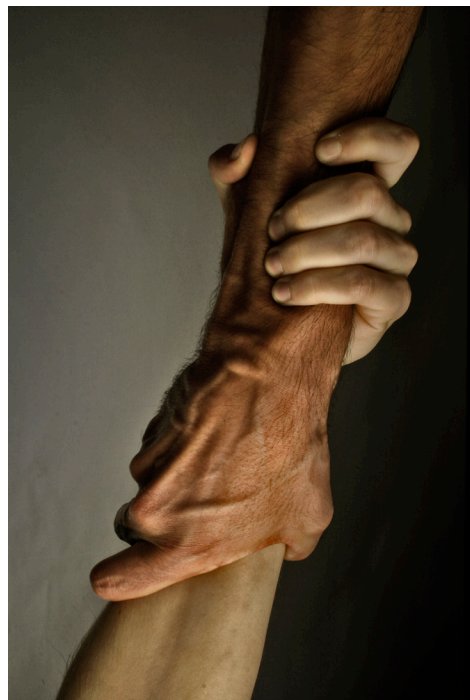


photo © Jose Téllez — [http://www.flickr.com/photos/planeta\\_rojo/1878956841/](http://www.flickr.com/photos/planeta_rojo/1878956841/)

## Le comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté (C.E.S.C.)

### Les missions du C.E.S.C. [circulaire du 30 novembre 2006]

- contribuer à l'éducation à la citoyenneté ;
- préparer le plan de lutte contre la violence ;
- proposer des actions pour aider les parents en difficulté et lutter contre l'exclusion ;
- définir un programme d'éducation à la santé et à la sexualité et de prévention des comportements à risques.

### Donc le C.E.S.C. est...

- un dispositif propre à l'Éducation nationale ;
- une instance de réflexion, d'observation et de veille :
  - qui conçoit, met en œuvre et évalue un projet éducatif en matière de prévention, d'éducation à la citoyenneté et à la santé, dans une démarche globale et fédératrice qui permet de donner plus de sens et de lisibilité à la politique de l'établissement ;
    - > qui s'appuie sur un pilotage d'établissement axé sur la réussite scolaire, sur la qualité de vie et sur le climat scolaire ;
    - > qui s'appuie également sur le professionnalisme de chacun des acteurs, enseignants et non enseignants, non pour superposer des actions mais pour développer une réponse globale aux besoins des élèves.